



SALLE DES FETES

La salle des Fêtes ne peut plus être utilisée comme les années précédentes du fait de la réglementation sonore en vigueur.

Le 09 juillet 2021, le Conseil municipal a délibéré sur les modalités de location de la salle des fêtes, cette dernière sera exclusivement réservée et mise à disposition des écoles et des associations.

Il n'est plus possible d'assurer la location pour des événements en soirée . A titre exceptionnel, pour les associations du village elle pourra être mise à disposition selon des conditions à définir en commun avec les services de la commune.